

Le Président d'Aix-Marseille Université

- Vu** la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
Vu le décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005 pris pour l'application de la loi 78-17 du 06 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 06 août 2004,
Vu le règlement 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, entré en application le 25 mai 2018, dit Règlement Général sur la Protection des Données, «RGPD»,
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRÊTE

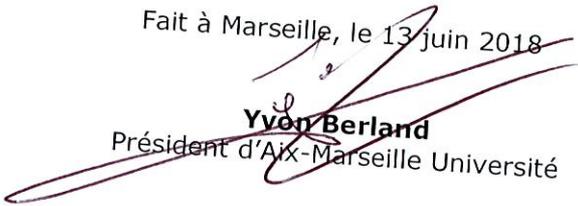
Article 1 :

Monsieur Hervé ISAR, Professeur des Universités, est nommé Délégué à la Protection des Données de l'université, à compter du 13 juin 2018.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 13 juin 2018


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

